

Welcome

Charte des partenaires du programme

Tous les partenaires du programme Welcome sont attachés à la qualité des services économiques, et tout particulièrement au respect des principes de durabilité.

Par la signature de cette charte, chacun des partenaires déclare, sur l'honneur, qu'il remplit ses obligations fiscales, d'une part, et ses obligations légales en regard des assurances sociales ainsi qu'en matière d'égalité salariale entre femmes et hommes, d'autre part.

Par ailleurs, il certifie :

Ancrage local

- Qu'il développe son activité principalement dans le canton de Vaud et contribue à l'essor économique de celui-ci ;
- Que de manière générale, mais en particulier au travers de son/ses offres Welcome, il favorise, dans la mesure du possible, le choix de fournisseurs, sous-traitants et prestataires implantés dans le canton de Vaud ;

Environnement

- Qu'il cherche à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforce de réduire la quantité de déchets ;
- Qu'il veille à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;

Mobilité

- Qu'il encourage les clients, en particulier au travers de son/ses offres Welcome, à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;

Conditions de travail

- Qu'il met en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts de ses salariés ;
- Qu'il s'abstient de toute discrimination à l'égard des employés ou des clients sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur sexe, de leur religion, de leur handicap et/ou de leurs convictions politiques ;

Philippe Leuba

Canton de Vaud, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Nom de l'entreprise de vente désignée (A compléter dès que connu)

Le bénéficiaire du programme Welcome

...

Notes explicatives de la Charte

Cette note explicative concernant la Charte des partenaires du programme Welcome a pour but de guider l'entreprise de vente désignée dans l'évaluation de la durabilité des offres proposées par les prestataires.

Elle a également pour but d'être un outil de recommandations et d'auto-évaluation pour le prestataire dans ses pratiques en matière de durabilité.

Ancrage local

- Qu'il développe son activité principalement dans le canton de Vaud et contribue à l'essor économique de celui-ci ;
 - Faire la promotion d'activités en terre vaudoise auprès de ses clients
 - S'associer/collaborer avec des partenaires Vaudois en priorité.
- Que de manière générale, mais en particulier au travers son/ses offres Welcome, il favorise, dans la mesure du possible, le choix de fournisseurs, sous-traitants et prestataires implantés dans le canton de Vaud ;
 - Acheter ses fournitures auprès de fournisseurs vaudois et si possible proposant des produits fabriqués dans le canton avec des matières premières vaudoises.
 - Acheter les produits d'alimentation auprès de producteurs vaudois et en faire la promotion

Environnement

- Qu'il cherche à éviter le gaspillage inutile de ressources et s'efforce de réduire la quantité de déchets ;
 - Renoncer aux produits et emballages à usage unique (lingettes, bouteilles en plastiques, vaisselle en plastique jetable, couverts et emballages en plastique)
 - Éviter les portions individuelles (savon, shampoing, beurre, confiture, etc.)
 - Proposer des demi-portions et/ou la possibilité de se resservir pour éviter le gaspillage alimentaire
 - Planifier les achats
 - Acheter des légumes hors calibres auprès des producteurs
 - Maintenir les stocks au minimum et consommer à temps les aliments à durée de consommation limitées.
 - Sensibiliser les clients au gaspillage alimentaire (voir la campagne savefood.ch)
 - Distribuer les surplus de nourritures à des organisations de bienfaisance
 - Mettre en place un système de *food box* pour emporter les restes de repas dans des contenants réutilisables (recircle.ch)
 - Supprimer les bombonnes à eau et installer des fontaines à eau branchées directement sur le réseau d'eau potable
 - Mettre à disposition du matériel de tri, accompagné d'une signalétique claire et visible
- Qu'il veuille à prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'environnement ;
 - Utiliser des produits de nettoyage écologique
 - Aménager et entretenir les espaces verts de manières différenciées (prairies fleuries, hôtel à insectes, ruches, espèces de plante locales)

- Acheter de l'énergie verte auprès de son fournisseur d'électricité
- Installer des panneaux solaires et favoriser l'autoconsommation
- Limiter l'éclairage nocturne
- Installer des économiseurs d'eau
- Changer les serviettes et les draps de lit uniquement à la demande du client.

Mobilité

- Qu'il encourage les clients à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce pour venir sur site ;
 - Promouvoir activement dans toute la communication les transports publics pour se rendre sur site
 - Proposer systématiquement aux clients au moment de la réservation les horaires des transports publics ainsi que les explications utiles pour l'itinéraire
 - Favoriser la mobilité douce dans le cas d'activités organisées dans le cadre de l'offre, et dans les conseils aux clients

Conditions de travail

- Qu'il met en œuvre des pratiques sociales respectueuses des droits et des intérêts de ses salariés ;
 - Favoriser des emplois stables
 - Mettre en place des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle
 - Promouvoir le « work-life balance » et permettre aux employés de concilier leur vie familiale et professionnelle
 - Limiter le turn-over en proposant des formations et des conditions de travail attrayantes
- Qu'il s'abstient de toute discrimination à l'égard des employés ou des clients sur la base de leur nationalité, de leur âge, de leur sexe, de leur religion, de leur handicap et/ou de leurs convictions politiques ;
 - Garantir l'égalité salariale entre homme et femmes à tâche égale
 - Mettre en place des accès facilités pour les personnes en situation d'handicap
 - Offrir aux proches aidants des tarifs spéciaux
 - Offrir des places d'apprentissage ou de stages rémunérés